



ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES



Suite à la loi de transformation de la Fonction publique, la capacité de contrôle des actes de gestion des agents publics a été sérieusement entravée... mais pas supprimée. Face au rectorat et aux responsables des PIAL, les militantes et militants de la FSU continuent de défendre les collègues en les conseillant et en les aidant à faire leurs réclamations, en intervenant pour faire valoir les droits de toutes et tous dans la transparence. En votant FSU, battons-nous pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux pour les AED, AESH et APSH.

Benoît Teste
Secrétaire général
de la FSU

Vos élu·es agissent pour :

VOTRE SALAIRE

Pour la FSU, les AED et les AESH doivent être rémunéré·es sur la base d'une grille de catégorie B revalorisée, garantissant une progression régulière du traitement et reconnaissant leur niveau de qualification. Nous exigeons que le salaire minimum dans la fonction publique soit porté à 1850 € nets mensuels, et l'indexation du salaire sur les prix. Grâce aux interventions de la FSU en CTM, le versement de l'indemnité REP+ pour les AED et AESH est prévue au budget 2023.

VOTRE EMPLOI D'AESH

Bien qu'exerçant une mission de service public pérenne, les AESH demeurent des agent·es contractuel·les de l'État au statut précaire : quotité de travail trop faible, salaire minimum, conditions de travail indignes... La FSU s'engage pour votre avenir en portant la création d'un corps statutaire assurant une reconnaissance professionnelle, une perspective de carrière et une hausse de rémunération.

VOTRE EMPLOI D'AED

Le recrutement des AED par les établissements est la principale cause de précarité. La FSU revendique le recrutement par les recteurs de tous les AED, y compris en CDD et que la possibilité de signer des contrats de trois ans soit donnée à celles et ceux qui le souhaitent. Le chantage au renouvellement doit cesser !

VOS DROITS

En tant qu'agent·es sous contrat, les AED et AESH sont soumis·es aux décisions arbitraires de leur employeur, le plus souvent à leurs dépens. La FSU s'engage pour une gestion plus respectueuse de vos droits : application de la réglementation commune aux contractuel·les, amélioration des droits à congés ou à formation, accès à l'action sociale...

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec les syndicats de la FSU





DANS LES ACADEMIES

Les él·u-es et militant·es des syndicats de la FSU travaillent à vos côtés dans les établissements et les services, partageant votre quotidien. La FSU construit les mobilisations nécessaires avec les personnels et porte dans toutes les instances leurs revendications.



CCP

Commission Consultative Paritaire

Refus de temps partiel, de congé formation ou d'absence pour préparer un concours, sanctions disciplinaires, licenciement, révision du compte rendu de l'entretien professionnel... malgré la loi de Transformation de la Fonction publique, les CCP conservent un rôle de défense des droits des personnels. Les él·u-es de la FSU, majoritaires dans la profession, y siègent déterminé·es pour garantir les intérêts de toutes et tous.

ABANDON DES PIAL POUR UNE MEILLEURE GESTION DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les PIAL servent à camoufler le sous-investissement massif de l'État en matière de handicap alors que la loi de 2005 impose l'obligation de moyens. La FSU dénonce la mutualisation qui est devenue la norme avec le PIAL et dégrade la qualité de la scolarisation des élèves en situation de handicap et les conditions de travail des AESH et des enseignant·es. La FSU revendique l'abandon des PIAL et une politique d'inclusion centrée sur les besoins de l'élève.

VIE SCOLAIRE

Améliorer les conditions de travail des AED est une nécessité. Leurs missions doivent être reconnues à leur juste valeur, pour le bien des élèves et le bon fonctionnement des établissements. La FSU exige l'allègement du temps de travail des AED pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent de poursuivre leurs études. Le recrutement d'AED en nombre suffisant doit permettre à chacun·e d'exercer ses missions dans les meilleures conditions.

AESH ÉLUE EN CCP elle témoigne



AESH dans un collège, je constate quotidiennement la nécessité d'améliorer les conditions de travail et le manque de reconnaissance de la catégorie. En CCP, la FSU intervient pour défendre individuellement les collègues, mais aussi pour défendre les droits de tou·tes, et en conquérir de nouveaux. Pour des AESH et des AED reconnu·es, votez FSU !

Isabelle LEVASSEUR
AESH dans le 2nd degré

CANDIDATE A LA CCP elle s'engage



AESH en CDD depuis 8 ans, je signe bientôt un CDI. Pas de considération, de statut, de formation, moins de 800 euros/mois, j'ai dit stop et rejoint la FSU. Candidate CCP, je défendrai les droits des AESH. Je me battrais pour une formation, un statut, l'augmentation des quotités de travail et la fin du tassement de la grille indiciaire.

Clémence CIMIER
AESH dans le 1^{er} degré

CANDIDATE A LA CCP elle témoigne



AESH depuis 15 ans, en CDI depuis 8 ans, je suis engagée auprès de la FSU pour siéger dans les groupes de travail académiques, et représenter et défendre mes collègues AESH. Grâce à notre intervention FSU, nous avons obtenu, deux ans avant la directive nationale, le changement d'échelon tous les 3 ans et la prise en compte de l'ancienneté.

Ingrid POITEVIN
AESH dans le 1^{er} degré



ENGAGÉ·ES POUR LE SERVICE PUBLIC



#FSUpourGAGNER

